

Règlement d'aide aux hébergements touristiques saisonniers

OBJET :

- Aide à la création ou la rénovation de meublés touristiques saisonniers à partir d'un bâti traditionnel existant.
- Aide à la création de chambres d'hôtes à partir d'un bâti traditionnel existant, les modernisations de chambres d'hôtes étant exclues du dispositif.

BENEFICIAIRES

- Personnes physiques, GAEC, EARL uniquement
 - Habitants permanents en Ardèche dans un rayon par rapport au projet permettant d'assurer un accueil de proximité (pour les personnes morales, cette condition s'applique au responsable)
 - et disposant d'un revenu imposable par foyer fiscal inférieur à 25.000 € par an (pour les personnes morales, le revenu fiscal de référence de chacun des actionnaires devra être inférieur à 25.000 €).

NATURE ET MODALITES DE L'AIDE

Opérations subventionnables

- Création d'hébergements, niveau 2 minimum, bénéficiant d'un label (Gîte de France, Clévacances, Accueil Paysan), doté d'un chauffage fixe, disposant d'eau potable contrôlée.
- Amélioration des gîtes et meublés touristiques, déjà classés niveau 2 et
 - visant le niveau 3
 - ou réalisant des travaux débouchant sur un label d'accueil handicapé,
 - ou réalisant des travaux en vue de l'obtention d'un éco label.

Dépenses éligibles

- les travaux réalisés par une entreprise
- les acquisitions de matériaux, fournitures, mobilier, gros équipements ménagers ; à l'exclusion du petit mobilier, petits équipements de loisirs, vaisselle, linge de maison, décoration..., et des travaux personnels.

Plafonds d'intervention :

| Type d'hébergement | Plancher H.T. de la dépense subventionnable | Plafond H.T. de la dépense subventionnable | Majorations du plafond subventionnable | |
|--|---|--|--|---------|
| Création de gîtes et meublés | 7 000 € | 18 000 € | Label accueil handicapé | 3 000 € |
| | | | Eco label (label écologique communautaire, gîte panda). | 3 000 € |
| | | | Equipements lourds de thématisation de l'hébergement (équestre, pêche, cyclo, nature...) tels que hangars, observatoire animaux, écurie... | 3 000 € |
| | | | Niveau 3 | 3 000 € |
| Dans la limite de 3 gîtes par bénéficiaire privé et par période de 10 ans | | | | |
| Création de chambre d'hôtes | 4 000 € | 6 000 € | | |
| Dans la limite de 5 chambres par bénéficiaire privé et par période de 10 ans | | | | |
| Amélioration de gîtes et meublés | 4 000 € | 9 000 € | | |

Taux d'intervention :

| | | |
|------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Zone de montagne | 30% du montant H.T. subventionnable | Cf carte en annexe |
| Zone défavorisée | 20% du montant H.T. subventionnable | |
| Zone touristique | 15% du montant H.T. subventionnable | |

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

- Le bénéficiaire s'engage à adhérer à un des labels suivants : Gîte de France, Clévacances, Accueil Paysan, pendant une durée de 10 ans. En cas de sortie du label ou en cas de vente de l'hébergement avant cette période de 10 ans, il sera demandé un remboursement de la subvention versée au prorata de la période restant à courir.
- Entretenir l'hébergement pour lui conserver le niveau de classement pendant 10 ans
- Ouvrir l'hébergement à la location touristique des vacances de Pâques à celles de Toussaint comprises
- Participer aux formations et répondre aux enquêtes organisées sous l'égide du Comité Départemental du Tourisme en lien avec les structures labellisatrices

- Déclarer sur l'honneur le respect de la législation en vigueur dans les domaines social et technique.
- Appliquer la taxe de séjour si le projet est situé dans une zone où elle s'applique,
- Adhérer à l'Office de Tourisme ou le Syndicat d'initiative dont il dépend.
- **PIECES SPECIFIQUES A ADRESSER :**
 - lettre de demande de subvention
 - copie de l'acte de propriété
 - avis d'imposition sur le revenu
 - imprimé de demande de renseignements, (annexe 1)
 - plan de situation (extrait de carte 1/25 000e),
 - extrait de plan et de matrice cadastrale,
 - plan côté des travaux (masse, étages, façades, coupes éventuellement),
 - plan des abords,
 - plans des points particuliers pouvant être aidés (avec photos),
 - devis estimatif détaillé des travaux (devis professionnels pour l'ensemble),
 - présentation économique (annexe 2),
 - présentation de l'activité locale (annexe 3),
 - présentation des prestations et activités touristiques (annexe 4) :
 - s'il y a lieu permis de construire (ou récépissé de la demande, la subvention ne sera effectivement attribuée que sur présentation du permis) ou déclaration de travaux,
 - avis du CAUE , en cas de besoin, à la demande du Conseil Général,
 - avis du Relais des Gîtes de France, de Clévacances ou d'Accueil Paysan avec charte signée des deux parties,
 - pour les hébergements « Accueil Paysan » : attestation du Comité départemental du Tourisme indiquant qu'après travaux l'hébergement sera classé 2 étoiles classement préfectoral,
 - engagement du bénéficiaire (annexe 5),
 - déclaration sur l'honneur (annexe 6),
 - relevé d'identité bancaire ou postal.

Chaque projet devra faire l'objet d'un appui technique par le C.D.T. et/ou les structures labellisatrices :

| | |
|---|---|
| Relais départemental des Gîtes de France et du Tourisme Vert Tél. 04.75.64.90.55 (accueil) Tél. 04.75.64.70.64 | 4, Cours du Palais – B.P. 402 07004 PRIVAS CEDEX |
| Clévacances Ardèche Tél. 04.75.64.10.52 | 4, Cours du Palais – B.P. 221 07002 PRIVAS CEDEX |
| Accueil Paysan Tél. 04.75.34.67.14 | La Bergerie du Bosc 07690 VANOSC |

Le dossier complet libellé au nom de :

M. le Président du Conseil Général
Hôtel du Département
B.P. 737
07007 PRIVAS CEDEX

doit être transmis à l'organisme labellisateur choisi.

Les travaux ne doivent pas commencer avant la réception du courrier d'accusé-réception du dossier complet, donnant autorisation d'engager l'opération.

La demande de subvention est ensuite instruite par le service "Tourisme et Agriculture" du Conseil Général – Direction du Développement Economique –, puis soumise à la Commission Permanente du Conseil Général.

La subvention est accordée sous réserve que les travaux soient entrepris dans un délai de 2 ans à compter de la date de la décision. Le projet devra être exécuté intégralement dans un délai maximum de 3 ans.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION :

Le paiement de la subvention se fera au maximum en 3 fois sur présentation de la copie des factures justificatives et le solde au prorata des travaux réalisés et au vu du certificat de classement supérieur ou égal au niveau 2 délivré par Gîtes de France ou Clévacances ou du certificat de labellisation « Accueil Paysan » et de l'arrêté préfectoral relatif au classement 2 étoiles.

Pour les projets ayant bénéficié d'une majoration soit pour l'accueil de personnes handicapées soit pour la réalisation d'un hébergement disposant d'un éco-label, le solde de la subvention sera versé sur présentation également du certificat de labellisation correspondant à ces particularités.

Les travaux doivent être conformes au projet déposé. Ainsi, en cas de non-réalisation des éléments ayant bénéficié d'une majoration de la dépense subventionnable, il en sera tenu compte lors du paiement de la subvention, qui sera ramenée automatiquement au montant inférieur correspondant.

Le Conseil Général se réserve le droit de procéder ou faire procéder à toute visite nécessaire à la bonne exécution de la subvention.

ANNEXE 1

A remplir par le demandeur

NOM - Prénom :N° Tél :
.....

Adresse complète :
.....

Date de naissance :.....

Profession du demandeur : - agriculteur à titre principal
- agriculteur retraité
- autre profession
- personne morale

Identité bancaire : Code Etabl..... Code Guichet
(joindre un R.IB)
Numéro de compteClé.....

Banque (agence ou caisse) :.....

N° d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole (p our les agriculteurs.....

AFFILIATION A L'AMEXA (POUR LES AGRICULTEURS) OUI NON
(joindre une attestation)

Le demandeur :

- n'a jamais reçu d'aide au titre de l'accueil touristique

- a reçu une aide au titre de l'accueil touristique depuis moins de 10 ans

. gîte rural OUI NON NOMBRE

| | | | |
|----------------------|-----|-----|--------|
| . chambre d'hôte | OUI | NON | NOMBRE |
| . camping à la ferme | OUI | NON | NOMBRE |
| . aire naturelle | OUI | NON | NOMBRE |

PRIVAS, le.....

ANNEXE 2

NOM :
ADRESSE :

PRESENTATION ECONOMIQUE

1. TRAVAUX :

- **Coût total des travaux H.T. :**
- **Coût total des travaux T.T.C. :**

| | |
|-------|----------|
| | € H.T. |
| | € T.T.C. |

2. Plan de financement :

1°) Prêt (préciser nature du prêt) :

Montant du prêt :

..... €

2°) Autofinancement :

Montant de l'autofinancement :

..... €

2°) Subventions sollicitées :

Montants sollicités :

a) Département :

..... €

b) Contrat de Développement de Pays
Rhône-Alpes :

..... €

c) Contrat Territorial d'Exploitation :

..... €

d) Autres (à préciser) :

..... €

| | |
|--|---------|
| 3. Chiffre d'affaires annuel estimé : | € |
|--|---------|

| | |
|--|---------|
| 4. Total des charges annuelles estimé : | € |
|--|---------|

| | |
|--|---------|
| 5. Remboursement d'emprunt annuel : | € |
|--|---------|

| | |
|----------------------------|---------|
| MARGE NETTE : | |
| MARGE NETTE : 3 – (4 +5) : | € |

ANNEXE 3

NOM :
Localité :

PRESENTATION LOCALE

*** La Commune :** population permanente :

- à votre connaissance y a-t-il une demande en logements locatifs permanents ?
- si oui combien ? :
- avez-vous envisagé de réaliser un logement pour location permanente ? :
- votre conclusion :
- quelles sont les activités de la commune (commerce notamment) ? :

*** l'activité touristique :**

- nombre d'hôtels :
- nombre de gîtes ou meublés :

- nombre de chambres d'hôtes :

- nombre de campings :

Connaissez-vous les autres propriétaires de gîtes ou meublés ? :

NOM :

Localité :

PRESENTATION DES PRESTATIONS ET ACTIVITES

* **personne responsable**, chargée de l'accueil, de l'entretien et de la gestion (encaissement locations...) des hébergements :

formation à l'accueil :

pratique de plusieurs langues (lesquelles et niveau) :

* **activités proposées aux touristes** :

- loisirs et sports :

- culture et monuments :

- nature, environnement et sites naturels :

- autres :

De quels dépliants, brochures, cartes et autres documents disposez vous ? :

ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Je soussigné (e)
demeurant
et sollicitant une subvention pour la réalisation de hébergement(s)
touristiques (s) saisonniers(s) à ,

s'engage à :

- Adhérer à un des labels suivants : Gîtes de France, Clévacances, Accueil Paysan, pendant une durée de 10 ans. En cas de sortie du label ou en cas de vente de l'hébergement avant cette période de 10 ans, il sera demandé un remboursement de la subvention versée au prorata de la période restant à courir,
- Entretien l'hébergement pour lui conserver le niveau de classement pendant 10 ans,
- Ouvrir l'hébergement à la location touristique des vacances de Pâques à celles de Toussaint comprises,
- Participer aux formations et répondre aux enquêtes organisées sous l'égide du Comité Départemental du Tourisme en lien avec les structures labellisatrices,
- Déclarer sur l'honneur le respect de la législation en vigueur dans les domaines social et technique,
- Appliquer la taxe de séjour si le projet est situé dans une zone où elle s'applique,
- Adhérer à l'Office de Tourisme ou le Syndicat d'initiative dont il dépend.

Fait à le

Signature :

ANNEXE 6

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) _____ né (e) le _____
à _____ demeurant _____
et sollicitant une subvention pour la réalisation de _____ hébergement(s)
touristiques (s) saisonniers(s) à _____ ,
déclare sur l'honneur m'engager à respecter la législation en vigueur pour la réalisation
et la gestion de cet investissement notamment dans les domaines social, d'urbanisme et
technique.

Fait à _____ le _____

Signature

